

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE  
30110Séance du **Mardi 18 janvier 2022**Numéro de délibération **D2022\_01**

L'an 2022

et le 18 janvier

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT, Christian PRIVAT, Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL

Absents :

Loïc VOILLIOT, Céline LINGERAT, Ophélie COEURDACIER DE GESNES

A été nommé secrétaire :

Christian PRIVAT

Objet de la Délibération

**Demande de Subvention**

Monsieur le Maire propose de répondre à un appel a projets au titre de la DETR pour un projet de création d'une voie de desserte du hameau du Sollier et d'accès à la station d'epuration suite à la DUP de 03/09/2019 n°30-2019-09-03-003 pour un montant de 36 860 € qui sera financé de la façon suivante :

DETR (40%) 14 744 €

Departement (25%) 9 215 €

Reste à charge Mairie (35%) 12 901 €

INTITULE DEPENSES HT

Terrassement de la voie : 24 900,00 €

Revêtement de la voie : 11 960,00 €

Total : 36 860 €

Le conseil après en avoir délibéré

- sollicite l'aide de l'état par l'intermédiaire de la DETR à hauteur de 14 744 €
- sollicite l'aide du département à hauteur de 9 215 €
- la dépenses sera inscrite au budget 2022
- charge le Maire de signer tous les documents afférents a cette affaire

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Georges RIBOT

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le

du

publication

du

notification

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le 27/01/2022

SLO

ID : 030-213003239-20220118-D2022\_01-DE

